



Règlement et conditions du concours :

« DESSINE-MOI UN JARDIN »

26 avril 2025 - Monaco

APPEL A PARTICIPATION

Inscription au plus tard le 20 mars 2025

Comment participer ?

S'inscrire au plus tard le **20 mars 2025** en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur [Culture.mc](https://culture.mc) ou retirer un formulaire d'inscription à la Direction des Affaires Culturelles (4, bd des Moulins – 98000 Monaco).

Qui peut participer ?

- Le concours est ouvert à tous les résidents de la Principauté, à partir de 10 ans, débutants ou jardiniers expérimentés. Les plus jeunes devront être accompagnés d'un adulte (maximum 2 personnes par massif).
- Les participants seront encadrés par un représentant de la Direction de l'Aménagement Urbain.

Les dates du concours

- Les participants se réuniront pour une réunion d'information le **samedi 29 mars 2025**, à la pépinière de Saint-Laurent d'Eze.
- La création et l'attribution de massifs fleuris auront lieu le **samedi 26 avril 2025**
- Les participants devront être disponibles à ces deux dates.
- Les 3 lauréats seront connus en **octobre 2025** lors de la Journée du Patrimoine.

Les conditions du concours

- Le concours est gratuit. Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule candidature.

- Les végétaux et outils nécessaires à la réalisation du massif seront mis à disposition des participants.
- Les projets doivent respecter les normes de sécurité et de respect de l'environnement. Ils seront jugés sur la créativité, le respect de la thématique et l'esthétique générale.
- La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entrainera la nullité de la participation.
- La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entrainera la nullité de la participation.
- En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, la Direction des Affaires Culturelles et la Direction de l'Aménagement Urbain se réservent le droit de reporter ou d'annuler toute ou partie du concours, y compris le jour de la remise des prix. Les participants en seraient alors informés.

Renseignements :

Direction des Affaires Culturelles : infodac@gouv.mc